CROSS CHAMPAGNIER

Dimanche
27 mars
2016
9h30

LOCOMOTIVE

Cette année, vous courez pour l'association d'aide aux enfants atteints de leucémie et de cancer, à leurs familles et au service hospitalier de Grenoble. 1€ par coureur reversé à l'association.

Parcours adultes 6 km et 10,5 km
Courses enfants gratuites
Nouveau marche familiale 3 km

http://crosschampagnier.jimbo.com

CHAMPAGNIER

Départ et arrivée :
Espace des 4 vents

Ravitaillement

Mairie

BASSE-JARRIE

→ Grand parcours : 10,5 km dénivelé 260 m
→ Petit parcours : 6 km dénivelée 140 m

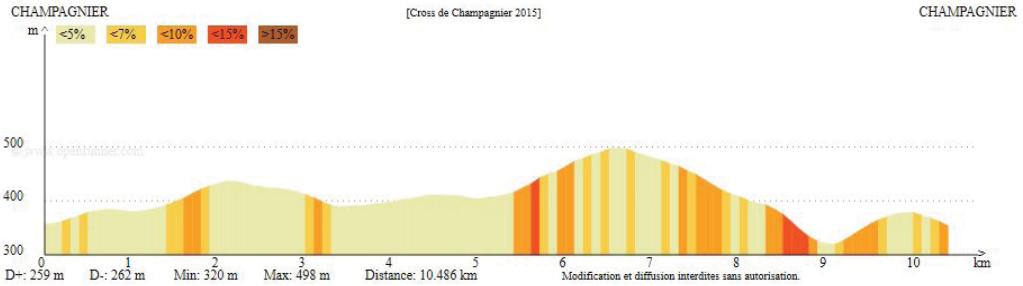

CROSS DE CHAMPAGNIER

LOCOMOTIVE

dimanche 27 mars 2016 / départ 9h30

BULLETIN D'INSCRIPTION (préinscription jusqu'au 24 mars 2016)

☐ 10,5 km. Né(e) avant 2001 ☐ 6 km. Né(e) avant 2001

☐ Marche environ 3 km inscription sur place uniquement

NOM, Prénom : .....

Sexe ☐ F ☐ M Année de naissance .....

Club ou association : .....

Code postal : ..... Ville : .....

e.mail : .....

☐ Certificat médical ou ☐ Licence sportive

Date : ..... Numéro licence : .....

Fédération : .....

Pour les non-licenciés : **joindre obligatoirement au bulletin d'inscription un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition DATANT DE MOINS D'UN AN le jour de la course.

Frais d'inscription 1€ par inscription sera reversé à l'association LOCOMOTIVE pour l'aide aux enfants atteints de cancer, à leurs familles et au service hospitalier de Grenoble

☐ Grande course (10,5 km)	8€ (préinscription) + 2€ si inscription le jour de la course
☐ Petite course (6 km)	6€ (préinscription) + 2€ si inscription le jour de la course
☐ Marche (environ 3 km)	1€ minimum. Toute somme supplémentaire sera reversée à LOCOMOTIVE

Préinscription jusqu'au 24 mars 2016

En ligne à partir du lien indiqué sur notre site http://crosschampagnier.jimbo.com

ou à déposer au magasin

Endurance Shop
44 avenue Grugliasco
38130 Echirolles

ENDURANCE SHOP ECHIROLLES

Chèque libellé à l'ordre de : Association Raid Isère Aventure

Réservé à l'organisation

N° dossard

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du cross de Champagnier et en accepte toutes les conditions.

Date

Signature

Règlement du cross de Champagnier du 27 mars 2016

Article 1 - Date

Le Cross de Champagnier est organisé le dimanche 27 mars 2016 de 9h30 à 12h00 à Champagnier par l'association Raid Isère Aventures (association Loi 1901, n°W381004238).

Article 2 - Parcours

Deux parcours sont proposés : le premier est de 6.0 Km et le second de 10,5 Km. Les deux parcours empruntent essentiellement des sentiers en forêt (environ 70%) sur les communes de Champagnier et Jarrie. Le dénivelé positif est de 140 m pour le petit parcours et de 260 m pour le grand parcours. Une marche familiale d'environ 3 km dans le village est proposée. Le départ est donné à 9H30 pour les deux courses et la marche. La zone de départ est située en bas de l'Espace des Quatre Vents, en dessous de l'école de Champagnier. La zone d'arrivée pour tous les parcours est située au même endroit que la zone de départ.

Article 3 - Catégories

Les deux parcours sont ouverts aux personnes nées avant le 01/01/2001. Des courses enfants (nés entre 2001 et 2010) auront lieu à proximité de la zone de départ et d'arrivée à partir de 11h30.

Article 4 - Assurances

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite par l'association Raid Isère Aventures. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

Article 5 - Sécurité

Le parcours est indiqué par des signaleurs. Le service médical est placé sous la responsabilité des pompiers humanitaires et solidaires. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 6 – Inscriptions

Les inscriptions se font soit :

▷ En ligne : un lien vous sera proposé sur notre site internet. Le jour de la course, vous devrez obligatoirement présenter une licence ou un certificat médical pour récupérer votre dossard si vous ne l'avez pas téléchargé sur le site.

▷ A déposer chez Endurance Shop, 44 avenue de Grugliasco à Echirolles jusqu'au jeudi **24 mars 2016** à 19h00.

Les bulletins seront complètement remplis et obligatoirement accompagnés de la photocopie d'une licence appartenant aux fédérations FFA, FFCO, FFPM, FF Tri, UNSS ou UGSEL ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de la course. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs non-licenciés. Le règlement par chèque doit être joint au bulletin de pré-inscription. Les inscrits en ligne devront obligatoirement présenter une licence ou un certificat médical pour récupérer leur dossard le jour de la course s'ils ne l'ont pas téléchargé sur le site.

▷ Ou le jour de la course de 8h00 à 9h15 pour les courses adultes et la marche (pas de préinscription pour la marche) jusqu'à 10h45 pour les courses enfants.

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://crosschampagnier.jimbo.com

Un lot sera remis aux 250 premiers inscrits.

Article 7 - Engagement, dossard

Le prix d'engagement est fixé à 6€ pour le petit parcours (+2 € si inscription le jour de la course) et à 8€ pour le grand parcours (+2 € si inscription le jour de la course). 1€ sera reversé à l'association LOCOMOTIVE pour l'aide aux enfants atteints de cancer, à leurs familles et au service hospitalier de Grenoble. Le prix d'inscription pour la marche est libre avec un minimum de 1€, toute somme supplémentaire sera reversée à l'association. Les courses enfants sont gratuites. Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course entre 8h00 et 9h15. Le dossard sera porté sur la poitrine (les épingles ne seront pas fournies par l'organisation). Tout engagement est personel, ferme et définitif. Il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque cause que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant dans ce type de situation.

Article 8 - Cas de force majeure

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de force majeure.

Article 9 – Accompagnateurs, équipement

Les deux parcours sont uniquement destinés aux coureurs à pied et se font en individuel. Les accompagnateurs (pédestre, bicyclette, engins à roulettes et/ou motorisés) sont interdits. L'utilisation des bâtons de marche est interdite.

Article 10 – Ravitaillement, sanitaires, consigne

Un ravitaillement est assuré à l'arrivée pour les participants à l'issue de la course. Un ravitaillement en eau est proposé environ 5 kms après le départ. Des toilettes et des douches sont mises à la disposition des participants dans le gymnase de l'Espace des Quatre Vents. Une consigne sera mise à disposition gratuitement afin de permettre aux coureurs de laisser leurs affaires pendant la durée de la course.

Article 11 – Résultats et remise des prix

Les résultats de chaque course seront affichés sur place à l'issue de la course et seront disponibles sur notre site internet **http://crosschampagnier.jimdo.com**. La remise des prix sera effectuée à 11h, devant le gymnase de l'Espace des Quatre Vents à Champagnier. Les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins (toutes catégories confondues) de chaque course adulte seront récompensés.

Article 12 - Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires ou médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

Article 13 - Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.